

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2024-161/PR/MTFPS portant approbation du Budget de l'Institut National d'Administration Publique de l'Exercice prévisionnel 2025.

n° 2024-161/PR/MTFPS

Ministère  
MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Date de publication  
29 janvier 2025

Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2024

Date du numéro  
31 décembre 2024

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°107/AN/15/7ème L du 12 juin 2016 portant modification du statut, de l'organisation et du fonctionnement de l'Institution National d'Administration Publique

**VU**La Loi n°56/19/8ème L du 26 juillet 2019 portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs

**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements à caractère administratif

**VU**Le Décret n°2001-0211/PR/PM du 4 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif réglementant la période transitoire des entreprises publiques

**VU**Le Décret 2001-12/PR/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général de la comptabilité publique

**VU**Le Décret n°2016-354/PR/MTRA portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut National d'Administration Publique (INAP)

**VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

**VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

**VU**Le Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 novembre 2024

**VU**La Délibération n°007/INAP/2024 portant approbation du budget prévisionnel de l'INAP pour l'exercice 2025

SUR Proposition du Ministre du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Décembre 2024.

---

#### TEXTE INTÉGRAL

##### ARTICLE 1

Le budget Prévisionnel de l'INAP pour l'exercice 2025s'établit en recettes et dépenses à la somme de : 162 649 460 DJF (Cent soixante-deux millions six cent quarante-neuf mille quatre cent soixante Djibouti).

##### ARTICLE 2

Le présent Arrêté sera enregistré, diffusé partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Fait à Djibouti, le 25 Décembre 2024*

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**